

258

CR3

Projet Train de l'Est : lien Mascouche-
Terrebonne-Repentigny

MRC Les Moulins

6211-14-008

Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny

Demandes d'audiences publiques

Syndicat UPA Portage et Syndicat UPA Laurentien

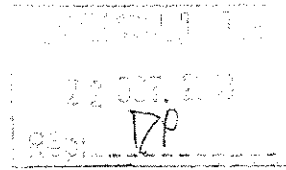
Monsieur Richard Cardin

CRE de Lanaudière et CRE de Laval

Mouvement au Courant

Monsieur Mario Vallières

Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement



St-Roch-de-L'Achigan, le 21 octobre 2008

Madame Lyne Beauchamp, Ministre
Cabinet de la Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e Étage, Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande d'audience publique – projet du Train de l'est

Madame la Ministre,

Nous requérons de votre part la tenue d'une audience publique concernant le projet de Train de l'est. Nous désirons profiter d'une telle audience pour exposer certains éléments aux autorités de votre ministère et principalement aux représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Bien que la venue d'un train de banlieue dans l'est de Montréal soit souhaitable et attendue depuis fort longtemps, il n'en demeure pas moins que des impacts non négligeables sur le territoire et les activités agricole sont à prévoir et donc à minimiser. Effectivement, en plus de la superficie de territoire agricole directement touchée par le passage du train, nous pensons également aux pressions de l'étalement urbain, une réalité qui se fait déjà sentir certes, mais qui semble aussi vouloir s'accroître à cause de ce projet.

Nous croyons donc nécessaire de tenir une audience publique afin d'apporter un éclairage pertinent aux autorités de votre ministère et ainsi bien mesurer les impacts du projet sur l'agriculture.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et demeurons disponibles pour vous fournir toute information supplémentaire.

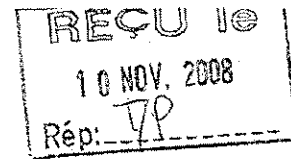
Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le président Syndicat UPA Portage

Marcel Papin

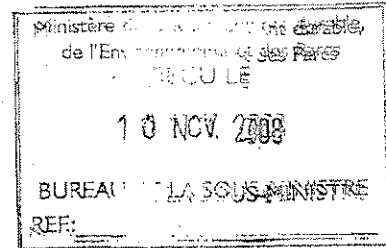
Le président Syndicat UPA Laurentien

Gilbert Mathieu



Charlemagne, le 5 novembre 2008

Cabinet du ministre
Ministère du développement durable,
de l'environnement et des parcs
Madame Line Beauchamp
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque est
30^e étage,
Québec, (Québec), G1R 5V7



OBJET : Demande d'audience et d'enquête publique

Madame la ministre,

Je, RICHARD CARDIN, place d'affaire :

et ayant

désire par la présente faire une demande officielle d'audience et d'enquête publique concernant le projet de train de l'est, lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny étant personnellement impliqué faisant l'objet d'une expropriation future.

Plusieurs raisons motivent cette demande. En premier lieu, je n'ai jamais reçu à ce jour de confirmation écrite de l'agence métropolitaine de transport et/ou de toute autre agence gouvernementale concernant l'expropriation prochaine de ma résidence et de ma place d'affaire. Veuillez prendre note que les premières démarches ont débuté au mois de juillet 2007. Les seuls documents reçus à ce jour sont une lettre de l'AMT datée du 2 juillet 2008 demandant mon accord afin d'effectuer certaines études ainsi que 2 communiqués du bureau d'audiences publiques sur l'environnement datés du 27 et du 31 octobre 2008.

Je vous invite à prendre connaissance des événements vécus depuis juillet 2007 ainsi que l'impact que cette situation a eu sur ma qualité de vie.

Un vendredi de Juillet 2007 je reçois un appel de M. Luc Héroux, évaluateur pour la firme Paris-Ladouceur, désirant prendre rendez-vous pour faire l'évaluation de mes propriétés en vue d'une expropriation. C'est à ce moment que j'apprends que je suis dans la mire d'un projet d'une gare à Charlemagne. Imaginez l'impact d'une telle nouvelle et l'incertitude naissante face à mon avenir et celui de mes enfants. J'ai dû patienter au lundi matin afin de communiquer avec le greffier de la ville de Charlemagne, monsieur

Boudreau qui s'est dit surpris que cette annonce m'affecte autant comme si l'enjeu semblait anodin. Par la suite j'ai téléphoné à quelques reprises à la firme Paris-Ladouceur ainsi qu'au greffier de la ville afin de connaître les résultats de cette évaluation et on m'a répondu que cette information était confidentielle.

Le 9 avril 2008 il y a eu une séance d'information donné par l'AMT à la salle communautaire de la ville de Charlemagne. Durant cette soirée j'ai pu voir les plans concernant le projet et constaté que mes propriétés n'y figuraient plus. À cette soirée, j'ai rencontré M. Jean Hardy, directeur à l'AMT qui s'est dit étonné d'apprendre que je n'avais reçu aucune avis d'expropriation ni aucun appel à cet effet.

Vers la fin avril 2008, M. Guy Beauchamp, directeur des acquisitions immobilières, affaires corporatives, juridiques et immobilières de l'AMT se présente à mon commerce sans m'avoir avisé de sa venue pour discuter de la situation. Il me confirme verbalement que je serai exproprié et m'informe des étapes (étude d'environnement, relevé d'arpentage, etc.) qui mèneront à mon expropriation. Il m'informe également que je devrai quitter les lieux au plus tard en juin 2009. Il m'avise qu'il refuse de tenir compte de mon chiffre d'affaire et des objectifs que je m'étais tracé pour les 8 à 10 ans à venir (c'est après 2 ou 3 visites de sa part qu'il décida finalement de vérifier mes états financiers). Il m'a fait comprendre qu'aucune étude sur l'impact que ça pouvait avoir sur ma vie et celle de mes enfants ne serait faite et/ou prise en considération.

Par la suite le relevé d'arpentage, les études d'environnement et de caractérisation ont été faites. Vers la mi-août, M. Beauchamp est venu au garage accompagné d'un évaluateur pour mes équipements et de M. Gilles Lelièvre (celui qui a fait l'étude de mes états financiers) de l'évaluation d'entreprises Trans-québec inc.

Fin août 2008, monsieur Beauchamp m'a dit qu'à la fin septembre, début octobre j'aurais une première offre. N'ayant pas eu suite je le contacte. Il me mentionne qu'il n'avait pas encore terminé et que le délai se prolongeait à la mi-octobre. Le délai écoulé je le contacte à nouveau et j'ai comme réponse que ce n'est pas terminé et il me fera parvenir par courrier recommandé l'offre le 30 ou 31 octobre. Le 30 octobre M. Beauchamp est devant ma propriété avec des personnes. Je le questionne au sujet de l'offre. Il me dit encore une fois qu'elle n'est pas prête repoussant une quatrième fois la date en début novembre. Je vous avoue que je n'ai pas été tendre envers lui durant cette période. Comble de malheur, il y avait une assemblée le 15 octobre à Terrebonne concernant le projet et je n'ai pas reçu de communiqué à cet effet. J'en ai informé madame Bourdages, conseillère en communication du BAPE. De plus je désire préciser que des rumeurs circulent à l'effet que l'échéancier serait prolongé.

Vous comprendrez que j'ai l'impression d'être tenu à l'écart de la réelle situation et je considère qu'il y a un manque flagrant de transparence. Cette situation crée un gros impact sur ma vie personnelle et professionnelle. Je vis de l'anxiété, du stress, de l'insomnie. J'ai dû consulter mon médecin qui de façon situationnelle m'a suggéré fortement de prendre des anti-dépresseurs, des anti-anxiétés et des somnifères pour m'aider à dormir. Je consulte également un psychologue.

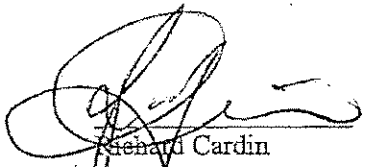
Comprenez que c'est à la sueur de mon front et sans compter les heures que j'ai bâti ce que je possède et ce que l'on prépare à m'enlever. Vous conviendrez que cette situation imposée est déstabilisante. Bien que l'on m'offrira un montant d'argent, je ne peux pas me permettre présentement d'évaluer que sera mon avenir immédiat. Je considère qu'il y a atteinte à ma dignité et un manque de respect à mon égard.

Il est primordial pour moi d'avoir cette audience et enquête publique. Qu'on me donne l'heure juste. On semble également oublié que j'ai une clientèle à satisfaire et qu'il est important que je sache qu'est-ce qui m'arrive dans l'immédiat. Possiblement que les choses auraient été différentes si les intervenants dans cette exposé aurait usé d'empathie, de franchise, de respect et de transparence.

Que dois-je faire d'autre? Contacter les médias?

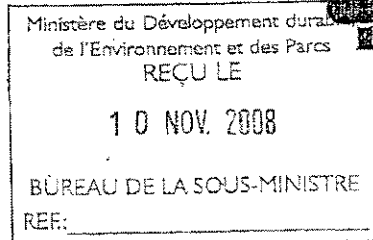
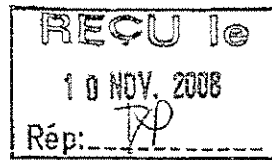
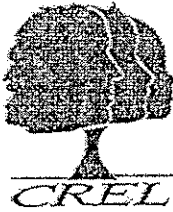
Je vous remercie madame la ministre de porter un intérêt à ma demande.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.



Richard Cardin

C.C. Madame Louise Bourdages, bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Joliette, le 6 novembre 2008

Cabinet du ministre,
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,
Édifice Marie-Guyart,
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques - Projet de Train de l'Est - Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny.

Madame la ministre,

Suite à la publication de l'étude d'impact pour le projet cité en rubrique, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) et le Conseil régional de l'environnement de Laval sollicitent conjointement par la présente la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ce projet.

Depuis 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière. Constitué d'environ 110 membres, le CREL se veut le défenseur du droit de la population à un environnement sain. Pour ce faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et il propose des projets, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval est un organisme à but non lucratif regroupant 82 membres. Sa mission est de suggérer et de soumettre des solutions constructives qui tendent vers un développement durable tout en assurant une meilleure qualité de vie et un environnement sain pour les citoyens. Le CRE de Laval est prêt à travailler avec tous les intervenants dans le respect des lois et des règlements. Il se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui répond aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

...2/

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE
365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3
Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538
Courriel : crel@crelanaudiere.ca

Pour nous, ce projet vient combler un besoin évident de transport en commun dans la couronne nord-est de Montréal, ce qui est souhaité par plusieurs et qui soulagera à coup sûr l'achalandage des heures de pointe sur le pont Charles-de-Gaulle. Ce projet suscite cependant des questionnements sur plusieurs de ses modalités d'implantation :

- le tracé retenu empiète sur des zones humides;
- l'utilisation d'une motorisation diesel pour un nouvel équipement n'est pas justifiée d'un point de vue environnemental alors que cette technologie devrait logiquement décliner puisque nous devrions "lutter activement" contre les émissions de gaz à effet de serre;
- le projet se limite aux aspects techniques de l'implantation du lien ferroviaire entre Mascouche et Repentigny, alors qu'il devrait inclure dans son étendue toutes les considérations sociales, environnementales et économiques de l'ensemble du tracé du centre-ville de Montréal à Mascouche;
- l'envergure du projet nous semble limitée et fait craindre son utilisation au maximum de sa capacité dès sa mise en service;
- des alternatives possibles au train, des trajets alternatifs (ex. : un lien direct entre Mascouche et Montréal en passant par l'est de Laval), ou d'autres mesures qui devraient être mises en œuvre avant ou en même temps que le train (ex. : voies réservées) ne sont pas prises en compte dans l'étude d'impact déposée par le promoteur;
- la planification d'un éventuel prolongement après 2010 vers l'Assomption et Joliette ne semble pas avoir été envisagée.

Nous estimons dans l'intérêt de la population du sud de Lanaudière qu'un éclairage particulier soit apporté sur ces questions afin qu'elle soit mieux informée sur ce projet. Des audiences publiques permettront aussi aux citoyens et aux groupes intéressés de se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de ce projet longtemps attendu.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général du CREL,



Gilles Côté,
au nom des CRE de Laval et de Lanaudière.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J5E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 9 novembre 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: **Projet du train de l'Est**

Madame la Ministre,

Tel que bien indiqué sur les couvertures des documents du dossier, le Projet est vraiment du *Train de l'Est* et non pas du train de Charlemagne à Mascouche. En effet, le *Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny* visé par l'étude d'impact serait inutile sans le lien au centre ville de Montréal!

Le nouveau tronçon de chemin de fer n'est qu'une partie intégrante du projet globale du *Train de l'Est* et conséquemment l'étude d'impact aurait dû couvrir le Projet au complet.

Ainsi, l'actuelle étude d'impact ne conforme pas à la directive de votre ministère, qui demande que:
« *L'étude d'impact détermine une zone d'étude et en justifie les limites. La portion du territoire englobée par cette zone doit être suffisante pour couvrir l'ensemble des activités projetées incluant, si possible, les autres éléments nécessaires à la réalisation du projet ... la zone d'étude peut être composée de différentes aires délimitées selon les impacts étudiés.* »¹

L'étude commence bien en prenant, implicitement, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)² comme zone d'étude pour la mise en contexte et la justification du Projet. Par la suite, l'étendue du Projet est bien cernée par une carte couvrant la ligne au complet de la Gare centrale de Montréal jusqu'à Mascouche³. Malheureusement, le promoteur (et/ou le consultant) a décidé de restreindre la zone d'étude pour l'étude d'impact à la partie nouvelle de la ligne, soit entre les gares de Charlemagne et Mascouche⁴.

À notre avis le Ministère aurait dû exiger une zone d'étude englobant le projet entier du *Train de l'Est* (tel que montré à la figure 2 de l'étude d'impact⁵).

Un autre enjeu majeur du Projet est le choix du matériel roulant. Étant donné que le *Train de l'Est* empruntera le tunnel sous le Mont Royal, une propulsion électrique est exigée pour ce tronçon. Donc une option à examiner est l'électrification du trajet complet et l'utilisation de voitures autopropulsées à l'électricité semblables à ceux de la ligne Deux-Montagnes. Il est décevant donc de constater que le promoteur a escamoté une discussion à ce sujet en commandant déjà des voitures à deux étages et des locomotives bi-modes (propulsion diesel ou électrique)⁶. Ce n'est qu'après avoir pris les décisions sur le

¹ Doc. PR-3.2, Annexe A, pdf p. 18

² *Situation du projet*, Étude d'impact, PR-3.1, Fig 1, pdf p. 23.

³ *Description du projet*, Étude d'impact, PR-3.1, Fig 2, pdf p. 31

⁴ *Limites de la zone d'étude*, Étude d'impact, PR-3.1, Fig 4, pdf p. 89

⁵ Idem note 3

⁶ *Service projeté*, Étude d'impact, PR-3.1, section S.5.1, pdf p. 246

matériel roulant que le promoteur a commandé une étude sur les options d'électrification, ainsi écartant l'option de voitures autopropulsées. L'étude, dévoilée le 27 octobre 2008, est assez détaillée dans les technicités d'électrification mais elle admet que:

« Certains avantages sociaux et environnementaux importants procurés par l'électrification n'ont pas été valorisés. Il s'agit par exemple :

- De la réduction du bruit pour les riverains et pour les passagers;
- De la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée aux transports, puisqu'en mode de propulsion électrique les locomotives n'émettent aucun gaz polluant;
- De l'indépendance énergétique puisque l'énergie électrique est produite au Québec. »⁷

Conséquemment nous demandons que l'étude soit bonifier en traitant ces sujets et l'option de voitures autopropulsées au lieu de voitures et locomotives.

Bien que le nouveau tronçon soit dédié au transport de passagers, environs 50%⁸ du trajet de 51 km serait effectué sur une voie avec priorité au transport de marchandises, ainsi limitant l'éventuelle augmentation de service. Le promoteur devrait étudier la possibilité de l'ajout d'une voie réservée aux trains de passagers.

Le traitement des coûts⁹ est à développer davantage puisqu'il n'est pas clair quel « projet » est considéré.

Afin de discuter tous ces points et les autres enjeux traités dans l'étude d'impact, le Mouvement Au Courant¹⁰ demande la tenue d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Étant donné l'importance du Projet de Train de l'Est pour les résidents de l'île de Montréal, il faut prévoir des audiences à Montréal.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

John Burcombe
Mouvement Au Courant, 4711, ave Palm, Montréal (Québec), H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283, téléc: sur demande, aucourant@sympatico.ca

c.c. par courriel
Mme Marie-Claude Théberge, Chef du Service des projets en milieu terrestre, MDDEP
M. Pierre Renaud, Président, BAPE
M. Jean Hardy, Agence métropolitain de transport (AMT)
Mme Claude Pelletier, AMT

et L'AMT commande 20 locomotives bi-modes, communiqué, 13 août 08,
http://www.amt.qc.ca/com/m/affiche_communique.asp?no=352

⁷ Étude de pré-faisabilité d'alimentation par caténaire pour le projet du train de l'Est, PR-3.4, pdf p. 64

⁸ À vérifier, nous n'avons pas trouvé l'information nécessaire.

⁹ Estimation des coûts du projet, Étude d'impact, PR-3.1, section 5.9, pdf p. 250

¹⁰ Le Mouvement Au Courant est un groupe de bénévoles, fondé en 1989, avec deux grands buts: veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

Le Gardieur, le 2 novembre 2008

Line Beauchamp
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE PROJET DU TRAIN DE L'EST

Madame,

Je vous demande une audience publique pour le projet du train de l'est. Cette demande est justifiée par le fait que certains points sur l'impact sur le paysage ne sont pas vérifiables pour le moment. Nous demeurons :

Dans notre cour arrière se trouve le boulevard Pierre-Le Gardieur. Ce même boulevard nécessite la construction d'un pont d'étagement qui fera passer le boulevard au-dessus de la voie ferrée de l'AMT. Lors de la consultation des documents, il est impossible d'avoir l'emplacement exact de ce pont. Nous avons de forte chance de penser que ce pont sera implanté directement à l'arrière de notre maison et du même fait viendrait masquer notre paysage de façon permanente.

Nous savons très bien que ce projet est majeur pour toute la région mais nous sommes ouverts à la médiation afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

